



## INNONDATIONS

Lors des orages cévenols, l'Ardèche peut en quelques heures se transformer en un véritable torrent et le niveau de l'eau monter de plusieurs mètres. L'Ardèche, la Beaume et le Chassezac sont suivis par le Service de Prévion des Crues ([www.vigicrues.govv.f](http://www.vigicrues.govv.f)). Il est chargé de déterminer le risque de crues dans les 24h à venir, explicité par une couleur (vert, jaune, orange, rouge) sur la carte de vigilance.

**Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé en 2003. Ce document a pour objectif de réglementer l'urbanisation dans les zones exposées au risque inondation. Ainsi, il définit des zones où l'urbanisation est interdite et d'autres où elle peut être possible sous prescriptions.**

### Les bons réflexes en cas de crise

#### AVANT :

Prévoyez le stationnement de votre véhicule hors des zones inondables.

Placez hors d'eau les objets précieux, documents ou papiers importants, denrées alimentaires et produits dangereux.

Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments.)

#### PENDANT :



Tenez vous informé de l'évolution de la crise.



Coupez l'électricité et fermez le gaz.



Obturez les entrées d'eau (portes, soupiraux, évents...).



Réfugiez-vous dans les étages supérieurs.



Limitez vos déplacements . Ne vous engagez pas dans les zones inondées (à pied ou en voiture).



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'occupe d'eux.



Fixe ou portable, ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



## FEUX DE FORET

La commune est identifiée comme présentant un risque « fort » de feu de forêt dû à la présence de boisements sur les quartiers de Lanas (680 ha sont partis en fumée en 2010). Les propriétaires ont un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre tous les moyens existants afin de prévenir les incendies sur les terrains privés.

**En zone non-urbaine, vous devez débroussailler 50 m autour de votre construction et 10 m de part et d'autre du chemin d'accès, dès lors que le bien à protéger se situe à moins de 200 m de forêts, garrigues et plantations forestières.**

### Les bons réflexes en cas de crise

#### AVANT :

Débroussailliez.

Repérez les chemins d'évacuation et les abris.

Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, matériels).

#### PENDANT :



Témoin d'un départ de feu, informez les pompiers (18 ou 112)  
Dans la nature, éloignez vous dos au vent.



Rentrez dans le bâtiment le plus proche  
Respirez à travers un linge humide.



Fermez les fenêtres, les portes, les volets.  
Bouchez les entrées d'air avec des chiffons mouillés.



Si votre habitation est exposée : ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.



Coupez l'électricité et fermez le gaz.



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

Par son contexte géologique, la commune est concernée par plusieurs types de mouvements de terrain : **le retrait-gonflement des argiles, les glissements de terrain, les écoulements et chutes de blocs.**

Une organisation communale de gestion de crise a été mise en place, via la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan a pour objectif de prévoir, en fonction du niveau de risque, les actions de sauvegarde et de protection de la population à mettre en œuvre : information au public de l'événement et des consignes de sécurité à respecter, fermeture des routes à risque, évacuation des populations et bâtiments sensibles soumis au risque..

#### AVANT :

Détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés.

#### PENDANT :



Informez les autorités.



Coupez l'électricité et fermez le gaz.



Évacuez votre logement pour sortir de la zone à risque.



Tenez vous informé de l'évolution de la crise



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'occupe d'eux.



Fixe ou portable, ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



Ne revenez pas sur vos pas.

#### APRES :



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.